



# Soirée spéciale égalité de traitement

18h00

## L'égalité de traitement : quelle définition ?

### Rappel des principes

- Quelles distinctions entre l'égalité de traitement et la prohibition des discriminations ?
- « À travail égal, salaire égal » et principe d'égalité de traitement : un périmètre similaire ?
- Quelle analyse du nouveau principe jurisprudentiel ?
  - Identité de situation
  - Existence de réelles différences de traitement
  - Nature, portée et preuve des justifications
- Qui supporte la charge de la preuve ? Les justifications des différences de traitement doivent-elles figurer dans l'acte collectif ?

**David Calvayrac & Frank Wismer**

Avocats Associés

**FROMONT BRIENS**

18h30

## Panorama des jurisprudences récentes

### Les arrêts remarquables par Monsieur le Conseiller Linden

**Alexandre Linden**

Conseiller

**COUR DE CASSATION**

### Statut des salariés

- La différence de catégorie professionnelle, cadre / non-cadre, justifie-t-elle une différence de traitement ?  
Cass. soc., 1<sup>er</sup> juillet 2009
- Permanents / vacataires, temps complet / temps partiel, statut public / privé, nature des fonctions exercées : mêmes avantages ? Cass. soc., 16 novembre, 17 juin & 18 mars 2009, Cass. Ass. Plén., 27 février 2009
- Dans quel cas la différence de diplôme constitue-t-elle une justification pertinente de rémunération ?  
Cass. soc., 10 novembre 2009

### L'exercice du pouvoir discrétionnaire constitue-t-il un élément objectif et pertinent pouvant justifier une différence de rémunération ?

Cass. soc., 30 avril 2009

### Établissements d'entreprises

- Une obligation de justification des différences, quelle que soit la source de l'avantage (décision du chef d'établissement, accord d'établissement ou d'entreprise)  
Cass. soc., 27 mai, 28 octobre & 24 novembre 2009

### Conventions collectives de branche

- Les indemnités conventionnelles de licenciement et la durée du préavis doivent-elles être identiques pour les cadres et les non-cadres ? Quelle portée de l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier du 4 novembre 2009 ?

### Date d'embauche

- Quelle incidence de la conclusion ou de la dénonciation d'un accord collectif, d'un engagement unilatéral ?  
Cass. soc., 4 février & 2 décembre 2009

### Fusion d'entreprises

- La validation sous conditions des groupes fermés, la prise en compte d'un éventuel préjudice causé par l'opération

19h15

## Incidences RH et perspectives

### Quels risques pour quelles incidences ?

- Actions individuelles ou collectives, dommages et intérêts ou rappel de salaires : à quels risques les entreprises sont-elles soumises ?
- *Quid* de la prescription ? Durée, point de départ...
- Focus sur les sujets sensibles
  - Politiques de rémunérations, indemnités de licenciement, durée du travail, congés payés, prévoyance et frais de santé, IFC
  - Rémunération de la performance, management par objectifs : comment sécuriser vos pratiques ?
- Quels impacts des arrêts du 1<sup>er</sup> juillet et du 4 novembre 2009 sur la future négociation d'accords et conventions collectives ? Vers un alignement du régime des non-cadres sur le régime des cadres ?

### Quelle attitude adopter ?

- Identifier les sources de difficultés, apprécier la nécessité de modifier les pratiques, appréhender la justification des différences de traitement

### Quelles évolutions possibles ?

- Les retours de terrain des juges de fond
- Quelles évolutions attendre de la Cour de cassation au cours de l'année 2010 ?

### Témoignage d'une entreprise

**David Calvayrac & Frank Wismer**

20h30

## Cocktail

### Les prochaines dates

21 juin 2010

27 septembre 2010

29 novembre 2010

**Retrouvez plus d'informations  
sur le Club Droit social & RH sur le site  
[www.clubdroitsocial.com](http://www.clubdroitsocial.com)**